

COMMUNIQUE

RESTRUCTURATION DU POLE SOCIAL ET SITUATION DES TAD

Au sein des TAD, les réorganisations se succèdent depuis 2015 sans qu'aucun plan de route n'ait été communiqué aux agents. Mais l'objectif est clair : l'optimisation des moyens humains. Pour les pôles sociaux, l'optimisation semble devoir passer par une spécialisation des missions. Les enjeux sont considérables pour les agents et pour les populations usagères des services sociaux. Nous avons eu connaissance du projet de réorganisation des pôles sociaux actuellement à l'étude. Cela a fait, entre autres, l'objet d'un échange avec M. Directeur Général des Services, et Mme la Directrice des Ressources Humaines, le 23 janvier. Nous vous en livrons l'essentiel :

La polyvalence de secteur doit disparaître au profit d'une intervention sociale spécialisée :

La polyvalence de secteur serait inefficace dans un contexte de réduction des dépenses de fonctionnement. Les travailleurs sociaux doivent être recentrés sur un travail d'expertise et non plus d'accueil/accompagnement généraliste. L'impact des interventions doit être justifié et mesuré.

Ce postulat, qui n'est fondé sur aucun argumentaire objectif, est-il admissible ?

Qu'il le soit ou non, peut-on évacuer une forme d'intervention historiquement établie dans le Département et plus largement dans le Travail Social, sans aucune forme de concertation préalable avec les agents ?

Comme toutes les réorganisations au sein des services du Département, celle de l'action sociale a pour principal objet de faciliter la gestion et l'évaluation de l'activité des pôles sociaux. Cela doit-il nécessairement passer par la suppression de la polyvalence de secteur ?

Doit-on penser l'organisation du service social de manière à répondre aux besoins de l'institution plutôt qu'en premier lieu aux besoins de la population ?

La spécialisation des missions servira le besoin organisationnel de l'institution plutôt que celui des usagers de nos services. Certes l'organisation en silo de l'action sociale pourrait simplifier la gestion des dispositifs sociaux (ASLL, RSA, MASP...) puisque portées par des agents dédiés, mais elle complexifiera les circuits de mise en relation usagers/services du fait de la multiplicité des interlocuteurs potentiels.

Une organisation qui reposera sur la pré-évaluation des chargés d'accueil :

La mission d'accueil est désormais portée par Yvelines Accueil, en charge de la pré-évaluation des demandes et de l'orientation de nos publics vers les différents services. Une spécialisation des missions rendra plus complexe l'activité des chargés d'accueil qui devront évaluer de façon plus poussée le besoin des personnes. En auront-ils les moyens (limitation des temps d'accueil téléphonique, GRC, savoirs faire et qualité des réponses, coordination avec les services destinataires....) ?

Deux options de réorganisation du pôle social sont actuellement envisagées :

Option 1 : Maintenir un pôle accompagnement social avec l'ensemble des missions (spécialisée et tâches socles)

Trois missions spécialisées sont définies : Accompagnement budgétaire - Logement/Hébergement - Insertion sociale (accompagnement social des allocataires du RSA et minima-sociaux).

A chacune des spécialités sont adjointes des tâches socles communes (actions collectives, accès aux droits, urgences, plan d'accompagnement social, évaluation sociale et EIP)

Option 2 : Un accompagnement social réduit aux missions spécialisées (logement/accompagnement budgétaire) en basculant les autres missions sur les pôles spécialisés (insertion, enfance).

L'accompagnement social hors missions logement et budget est ici basculé sur les pôles enfance et insertion. Ne restent sur le pôle social que les TS spécialisés portant des missions logement et budget. La mise en œuvre de cette organisation impliquerait un basculement d'une partie des effectifs des pôles sociaux sur les pôles enfance/jeunesse et insertion.

La spécialisation de l'intervention sociale intègre de nouvelles missions avec un effectif réduit :

- Les mesures d'ASLL sont depuis le 01/01/19 internalisées. Le projet de réorganisation du pôle social prévoit qu'elles soient gérées par les travailleurs sociaux hébergement/logement.
- Les MASP seront exercées par les travailleurs sociaux spécialisés budget.

Le tout avec un effectif des pôles sociaux réduit sous l'effet du renforcement des pôles insertion et le basculement des postes de TS sur des postes de CPIP.

TRES PEU D'INFORMATIONS ONT ETE COMMUNIQUEES AUX AGENTS CONCERNANT CE PROJET. L'ENJEU EST POURTANT DE TAILLE POUR LES PROFESSIONNELS COMME POUR LES PERSONNES ET FAMILLES ACCOMPAGNEES DANS LES POLES SOCIAUX.

LA SPECIALISATION AVANCE, LA POLYVALENCE RECULE ET AVEC ELLE LE SERVICE RENDU A LA POPULATION !

La restructuration des pôles sociaux est une pierre de plus dans l'édifice de plus en plus fragile des TAD :

- Les pôles enfance peinent à s'organiser autour de leurs nouvelles missions et modes de fonctionnement (regroupement des équipes dans des locaux communs, prise en charge des missions telles que celles de la CCIP, intervention sur des territoires très étendues, astreintes....)
- Yvelines ACCUEIL phase 1 a généré bien des difficultés tant pour les agents de la plateforme téléphonique que ceux des TAD (sans parler des usagers et des partenaires), avec en concomitance le déploiement d'un outil GRC encore très imparfait.
- Le Pôle insertion est de plus en plus cantonné au contrôle des droits et devoirs des allocataires du RSA et à l'accompagnement vers l'emploi (46 postes redéployés) afin de multiplier les sorties et de réduire le coût du dispositif RSA.
- La PMI a été recentrée sur les consultations et bilans depuis la création du service des assistantes maternelles et familiales avec en conséquence une réduction de l'activité des centres et des inquiétudes quant à d'éventuelles fermetures, l'absence de médecin...

Les pans du projet global de restructuration des TAD se mettent en place dans la plus grande confusion sans que les professionnels soient informés et encore moins associés à des changements susceptibles de

transformer radicalement leur activité. Le niveau d'information diffère selon les TAD qui semblent avancer en ordre dispersé.

La mise en place de la fonction TS Hébergement/Logement en est la parfaite illustration : il a été demandé aux agents de se positionner sur cette nouvelle fonction dans un temps très court sur la base d'une fiche de poste intégrée à un projet de réorganisation non connu ni même encore validé.

Une réorganisation d'ampleur telle que celle envisagée dans les TAD doit se faire dans la transparence, de manière concertée et ordonnée. Fédération Autonome regrette l'opacité, la précipitation et le désordre qui accompagne la réorganisation des pôles sociaux et plus globalement des TAD.

Nous invitons les agents à nous communiquer leurs questionnements, leurs inquiétudes concernant ce projet de réorganisation afin de les porter auprès des dirigeants de l'institution.

Les représentants [Fédération Autonome](#) se tiennent à votre disposition.